

3 mars 2026

Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce troisième jour du mois de mars de l'an deux mil vingt-six, à dix-neuf heure trente, sont présents :

Annick Arsenault
Magella Grenier
Jean-Luc Lebrasseur
Linda Delarosbil
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice générale est aussi présente.

26-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

27-2026

ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 3 FÉVRIER 2026

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 3 février 2026 soient acceptées telles que rédigées et lues.

Adoptée

28-2026

COMPTES

Il est proposé par Linda Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 03-26 et 03A-26 au montant de 25 571.18\$ soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

Adoptée

29-2026

VENTE POUR TAXE

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité délègue Nancy Castilloux, DG, greffière-trésorière et/ou François Bujold, directeur général la MRC de Bonaventure à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir et acquérir au nom de la municipalité, les immeubles mis en vente.

Adoptée

30-2026

BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité rembourse la cotisation annuelle de la bibliothèque.

Adoptée

31-2026

OFFRE DE SERVICE - NORDIKEAU

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de service de Nordikeau- Vérification du débitmètre soit 2026 : 1 875\$, 2027 : 1 969\$ et 2028 : 2 068\$

Adoptée

32-2026

MOIS DE L'ARBRE

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité participe à l'activité du mois de l'arbre en commandant 1 sac de chaque.

Adoptée

33-2026

DON

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse les dons suivants :

Cougars	100
Fondation des sourds	25

Adoptée

34-2026

COURSE DE DRAG

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité souffle les champs demandés pour la course de drag qui aura lieu le 14 mars prochain.

Adoptée

35-2026

COMITÉ DE DÉMOLITION

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que les conseillers suivants soient nommés sur le comité de démolition :

Jean-Luc Lebrasseur
Annick Arsenault
Patricia Delarosbil

Adoptée

36-2026

TAXES MUNICIPALES - CLUB DE MOTONEIGE LES AIGLES BLANCS

Il est proposé par Jean-Luc Lebrasseur et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une subvention de 987.50\$ soit remise au Club de Motoneige les Aigles Blancs pour le paiement des taxes municipales 2026.

Adoptée

37-2026

PROJET PAFIRSPA

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité du Canton de Hope autorise la présentation du projet de réfection du terrain de balle molle au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité du Canton de Hope à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Municipalité du Canton de Hope désigne madame Nancy Castilloux, DG greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

38-2026

TENNIS

Il est proposé par Annick Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte l'offre de Bourrassa Sport Technologie soit l'option 2 Revêtement 4 couches Laykold Colorcoat au coût de 47 000\$ plus taxes.

Adoptée

39-2026

DEMANDE DE PARTENARIAT - DESJARDINS

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse une demande de partenariat à Desjardins concernant le projet de réfection du tennis.

Adoptée

40-2026

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 329-2026

Mme Linda Delarosbil, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Hope, le Règlement numéro 329-2026 modifiant le Règlement numéro 259-2011 (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope sera adopté.

Ce règlement a pour objets et conséquences d'ajouter les plans « Carte 22A03-050-0105 (Paspébiac) et Carte 22A03-050-0206 (Hope Town) » à l'Annexe B « Cartographie et cadre normatif afférents au contrôle de l'érosion dans les secteurs à risque d'érosion en bordure du littoral de la baie des Chaleurs » et abroger la cartographie existante « Évolution du littoral et unités géomorphologiques - municipalité de Hope »

De remplacer le plan numéro IEFO-2008-25 « Règlement relatif au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur sur le territoire de la municipalité de Hope » par le plan numéro IEFO-2022.1-25 « Cartographie afférente à la réglementation relative au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur » à l'Annexe C « Les paramètres pour l'application des distances séparatrices relatives aux installations d'élevage » ainsi que tous les numéros de plan « IEFO-2008-25 » par « IEFO-2022.1-25 » dans le libellé du texte,

De remplacer le plan numéro TI-2008-08.10 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope » par le plan numéro TI-2016-08.10 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope » à l'Annexe D « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope » ainsi que tous les numéros de plan « TI-2008-08.10 » par « TI-2016-08.10 » dans le libellé du texte,

de remplacer le plan numéro IE-2008-26 « Règlement relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la municipalité de Hope » par le plan numéro IE-2022.1-26 « Cartographie afférente à la réglementation relative à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Bonaventure » à l'Annexe E « Cartographie : réglementation sur l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC » ainsi que tous les numéros de plan « IE-2008-26 » par « IE-2022.1-26 » dans le libellé du texte ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la municipalité de Hope informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la municipalité de Hope, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

Adoptée

41-2026

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 329-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2011 « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 329-2026 modifiant le Règlement numéro 259-2011 (Règlement de zonage) de la municipalité de Hope soit adopté.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 mars 2026, à compter de 18h00, à la salle municipale.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope pour fin de consultation.

Adoptée

42-2026

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2026

Madame Annick Arsenault, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de Hope, le Règlement numéro 330-2026 modifiant le Règlement numéro 257-2011 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope sera adopté.

Ce règlement a pour objets et conséquences de remplacer le plan numéro PU-2008-18 « Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Hope » par le plan numéro PU-2016-18 « Périmètre d'urbanisation de la municipalité de Hope »,

De remplacer le plan numéro « TI-2008-08.10 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope » par le plan numéro TI-2016-08.10 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la municipalité de Hope »

Abroge et remplace la section concernant les zones d'érosion en bordure de la Baie des Chaleurs à la quatrième partie « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures » et son Annexe F par les plans « Carte 22A03-050-0105 (Paspébiac) » et « Carte 22A03-050-0206 (Hope Town) » ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

Adoptée

43-2026

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 257-2011 « PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE

Il est proposé par Jean-Luc Lebrasseur et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 330-2026 modifiant le Règlement numéro 257-2011 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Hope soit adopté.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 25 mars 2026, à compter de 18h30, à la salle municipale.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de Hope pour fin de consultation.

Adoptée

44-2026

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 331-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur Magella Grenier, conseiller donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

Adoptée

45-2026

PLAN D'URGENCE

Point ajourné au 23 mars 18h00

46-2026

LUMIÈRES DE RUES

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse une demande à Hydro Québec pour l'installation de 3 lumières de rue dans la route Whittom.

Adoptée

47-2026

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Annick Arsenault que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whittom, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

